Dossier de presse

Extension des carrières d'Arvel à Villeneuve VD
Erweiterung des Steinbruchs Arvel, Villeneuve VD

Version 31.8.2005. La version actuelle de ce dossier est disponible sous:
http://www.sos-arvel.ch/docs/dossier-presse-100ans-arvel.pdf

Dossier préparé conjointement par:
- Helvetia Nostra (Franz Weber, tél. 021 964 37 37)
- Pro Natura Vaud (Michel Bongard, secrétaire exécutif, tél. 021 963 19 55)
- SL-FP, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (Richard Patthey, responsable romand, tél. 031 312 20 01)
- SOS-Arvel (Robert Haas, secrétaire exécutif, tél. 078 674 35 32)
- WWF Vaud (Serge Ansermet, secrétaire régional, tél. 021 923 67 97)

Toutes les associations de protection de l'environnement et de défense de la population se réunissent pour combattre le projet monstrueux et dangereux d'extension des carrières d'Arvel à Villeneuve VD (à proximité de Montreux). Les procédures en cours au Tribunal Administratif vaudois mettent en lumière des éléments accablants qui devraient permettre d'enterrer définitivement tout projet d'extension à ciel ouvert des carrières.

Alle Umweltschutzverbände und die Interessensgemeinschaft SOS-Arvel vereinigen sich um gegen das gewaltige und gefährliche Projekt der Erweiterung des Steinbruchs Arvel Villeneuve VD (in der Nähe von Montreux) zu kämpfen. Das laufende gerichtliche Verfahren hat soeben weitere schwerwiegende Fakten an Tag gebracht, die mit grosser Wahrscheinlichkeit das definitive Aus für das Projekt zur Ausdehnung des Steinbruchs bedeuten.

1. Résumé *Zusammenfassung*

La résistance à l'extension des carrières d'Arvel à Villeneuve n'a jamais été aussi forte et organisée: toutes les grandes associations nationales de protection de l'environnement épaulent la jeune association locale de défense des habitants, commerces et entreprises. Grâce à nos efforts communs, l'aggravation du saccage de l'écrin du château de Chillon a jusqu'ici pu être évité. Comme aucun intérêt national ne justifie l'atteinte à un site classé, et vu les risques d'une exploitation hasardeuse dans une pente raide et fragile qui met en danger ceux qui habitent, travaillent, et passent dans la zone commerciale et industrielle au pied des carrières, la raison voudrait que cette exploitation qui a sournoisement déjà taillé deux monstrueuses balafres au cours des 30 dernières années soit enfin abandonnée au profit d'exploitations permettant la remise en état et causant moins de nuisances. C'est le moment de tourner la page après ces 100 ans des Carrières d'Arvel SA et de donner

la priorité aux solutions durables, respectueuses de l'environnement et de la population.

Der Widerstand gegen die Erweiterung des Steinbruchs Arvel bei Villeneuve VD war niemals so stark und organisiert wie jetzt: Alle grossen nationalen Umweltschutzverbände unterstützen die noch junge lokale Interessensgemeinschaft der Einwohner, des Handels und der Industrie, dank derer eine weitere Verschlimmerung des Landschaftsbildes um das Schloss Chillon durch weitere Ausbeutung des Steinbruches bis anhin vermieden werden konnte. Das zur Landschaftsschutz gehörende Gebiet kann nicht als Nutzzone für den Bergbau von nationalem Interesse klassifiziert werden. Die allgemeinen Risiken bei einer weiteren Nutzung sind in diesem steilen und fragilen Gelände sowohl für die Bevölkerung als auch die Handels- und Industriezonen am Fusse des Steinbruchs hoch. Nun ist es an der Zeit, an die Vernunft aller Beteiligten zu appellieren, um der weiteren Zerstörung durch die arglistige Nutzung, die während der letzten 30 Jahren zwei riesige, von weitem sichtbare Narben in der Landschaft gerissen hat, Einhalt zu gebieten, und die rasche Instandsetzung voranzutreiben. Jetzt ist der Augenblick das hundertjährige Kapitel der Carrières d'Arvel SA abzuschliessen, um einer dauerhaften respektvollen Lösung für Umwelt und Bevölkerung Vorrang zu geben.

2. Bref historique

Existant depuis 1905, la société des Carrières d'Arvel SA, filiale du groupe Colas depuis les années septante, lui-même appartenant au groupe français Bouygues, exploite la roche des Monts d'Arvel entre Villeneuve et Rennaz. La paroi est très raide (Figure 1), et les couches de calcaire dur d'où est extrait le ballast de chemins de fer sont séparées par de la marne friable, comparable à la crème pâtissière d'un millefeuille (Figure 2). Il en résulte une exploitation dangereuse produisant, outre le ballast, du concassé et divers mélanges pour les revêtements de routes, mais aussi beaucoup de déchets et de larges terrasses artificielles.

Figure 1: Vue de profil des carrières mettant en évidence la forte déclivité.

Figure 2: Structure en millefeuille de la roche.

L'époque est révolue où la carrière était le principal employeur de Villeneuve et le sommet de la carrière restait sous la limite des vignes (Figure 3).

Figure 3: Photo du début du 20ème siècle, tirée de l'ouvrage "Villeneuve, Promenade dans son histoire" : "Vue générale de Villeneuve au ras du lac avec l'impressionnante chaîne du Mont-d'Arvel dominant fièrement le tout. A noter l'excellent relief des différents et vertigineux châbles creusés dans ses flancs par des millénaires de ravinement, dont le phénomène géologique de la combe du Pissot. A droite, les carrières d'Arvel n'ont pas encore trop dénaturé le paysage".

C'est en 1974 qu'a commencé le saccage par le défrichement rectiligne de la plus grande des deux balafres. A cette époque on n'a peut-être pas imaginé ce qui en résulterait. En parallèle, un aménagement du territoire un peu hasardeux a transformé la plaine au pied des carrières en zones industrielles et à bâtir, entraînant l'implantation d'entreprises, de hangars, de centres commerciaux et d'immenses parkings, mais également d'habitations individuelles et collectives (Figure 4, Figure 5). Les conflits étaient programmés, puisque l'exploitation se fait à coups d'explosifs et de dévalages, entraînant du bruit, des vibrations et de la poussière à longueur d'année, en plus du danger permanent d'éboulement ou de chutes de pierres, ainsi que de l'atteinte majeure au paysage unique du Haut Léman.

Figure 4: Vue aérienne de Villeneuve qui met en évidence la proximité des carrières.

Autour de 1990, l'exploitant a présenté à la presse, à la population locale et à ses autorités de toutes nouvelles intentions: un puits et des galeries pour limiter le dévalage à ciel ouvert, le concassage primaire souterrain et une diminution des poussières, en tout 60 millions dont 10 à investir avant 1994. On promettait zéro bruit et zéro poussière pour l'an 2000. Comme l'opposition locale commençait à se manifester, il fallait donc y répondre. Puis, après 7 ans de routine, comme si on n'avait rien promis, un grand projet d'extension des carrières a été mis à l'enquête publique en 1998, prévoyant la poursuite du mode d'exploitation antérieur jusqu'à une altitude de 1000 mètres, d'énormes défrichements et un triplement de la largeur de la balafre du Châble du Midi. Les oppositions furent très nombreuses, comme prévu, et c'est en 2000 qu'est apparue au grand jour la subtile stratégie des illusionnistes: afin de soi-disant tenir compte des oppositions et des remarques des autorités fédérales, les plans de 1990 ont été ressortis des tiroirs et présentés comme des nouveautés futuristes. Les promoteurs et les responsables cantonaux ont lourdement insisté sur les «avantages du nouveau projet par rapport à celui mis à l'enquête en 1998»: des défrichements réduits de 45%, la hauteur maximum ramenée à 940 m, la reconstitution par remblayage du pied de pente en décharge boisée.

Figure 5: Vue depuis la zone commerciale à 300m du pied des carrières.

Bien que le volume de roche supplémentaire à exploiter soit resté le même, le tapage fait autour de cette apparente «réduction d'impact» a leurré tout le monde, y compris la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) tenue de s'exprimer, car les Monts d'Arvel sont inclus dans l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). C'est en effet un leurre, puisque la comparaison avec un projet virtuel maximum, avancé probablement dans le seul but de faire diversion, échappe à toute logique. Par rapport à l'état actuel, la «dent creuse», ainsi que ses promoteurs surnomment le nouveau mode d'exploitation, est encore une aggravation inadmissible de la plaie infligée aux Monts d'Arvel. Une fois de plus, la tactique machiavélique consistant à présenter un projet fantôme, pour ensuite affirmer qu'un effort a été fait dans le sens des opposants, a été appliquée avec succès.

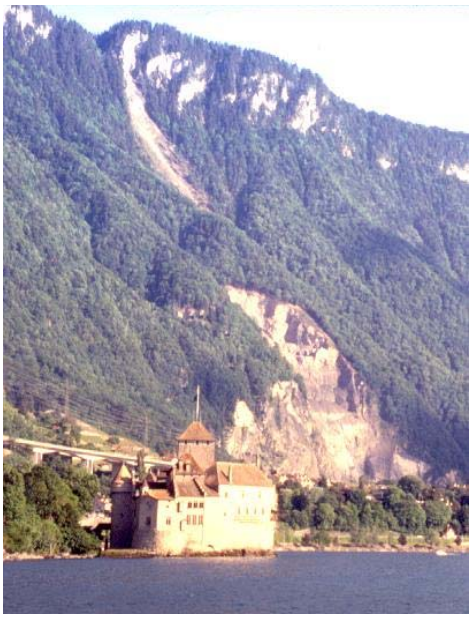

Figure 6: Vue du château de Chillon et son arrière-plan mutilé.

L'arrière-plan de tout le bassin lémanique, avec ses lieux touristiques par excellence tels Montreux et le château de Chillon, mérite mieux que des tours de passe-passe qui agrandissent les mutilations

paysagères par les carrières. A moyen terme, il faut les supprimer, ainsi que le font à court terme les photographes et publicistes quand ils "vendent" des paysages intacts dignes de cartes postales.

3. La solution "miracle" de la dent creuse

La dent creuse est présentée comme la solution miracle par l'exploitant et les services de l'Etat. Nous estimons que c'est de la poudre aux yeux :

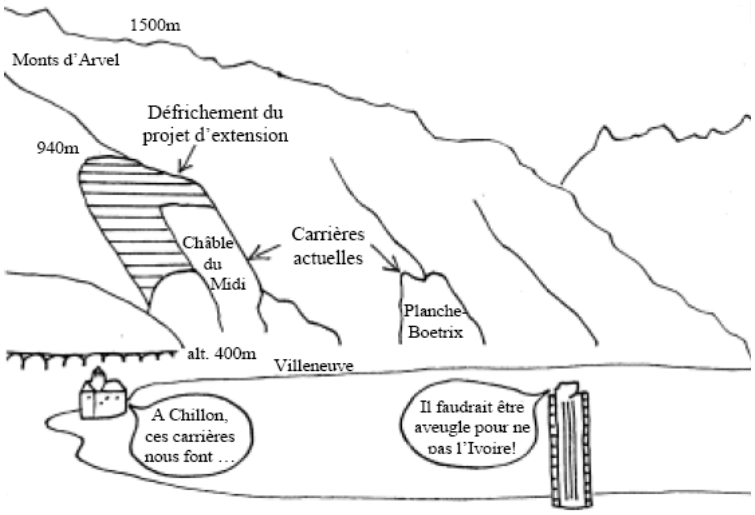

Figure 7: L'impact du défrichement du projet d'extension des carrières en dent creuse.

Figure 8: Vue des carrières depuis les Hauts de Montreux.

1. Le miracle ce serait plutôt que cette dent creuse ne s'écroule pas ! Nous estimons que des sondages démontreraient que la dent creuse est irréalisable dans cette roche dont la structure est semblable à un millefeuille. Les rapports d'experts admettent déjà que l'instabilité existe. Ce n'est pas par hasard qu'un éboulement gigantesque a déjà

eu lieu en 1922 au même endroit ([2] p.3). Aujourd'hui, afin de favoriser un projet de défrichement par l'exploitant, le SESA confirme ces dangers [4]: "une falaise qui présente des risques d'instabilité […], des chutes prévisibles de blocs d'un volume supérieur au m3 menacent les zones de stockage des matériaux et la zone industrielle du PPA d'Arvel". C'est curieux car il y a peu l'exploitant disait avoir totale confiance en son projet et on nous accusait de peindre le diable sur la falaise.

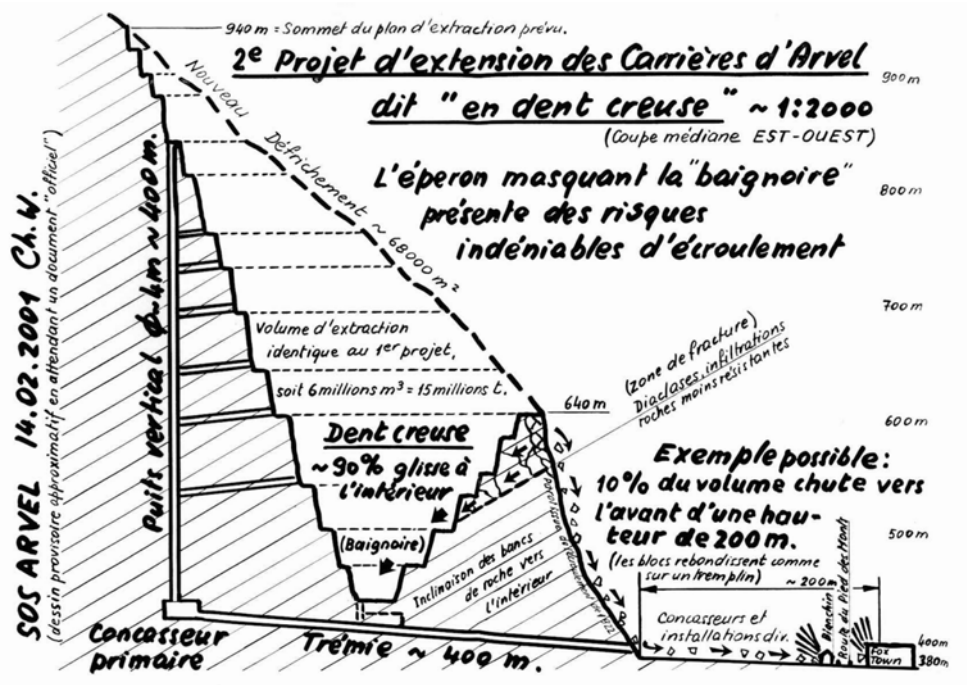

Figure 9: Schéma du projet d'extension des carrières en dent creuse.

2. La dent creuse présente un bilan soi-disant largement positif du point de vue du reboisement compensatoire. Mais il s'agit pour plus de la moitié de reboisements invisibles car effectués au fond de la dent creuse (sous la cote 640m, voir Figure 9), ce qui est totalement vain pour masquer les plaies dans la montagne. De plus, le reboisement sur les terrasses visibles est illusoire ([2] pp.8-9).
3. La période d'exploitation à l'intérieur de la dent creuse n'interviendrait que pour le dernier tiers de la durée d'exploitation : l'exploitation actuelle à flanc de coteau se poursuivrait donc pour les 22 prochaines années, avec toutes les nuisances liées quelque peu amoindries par l'utilisation du puits de dévalage. Mais les explosions encore plus fréquentes se feront plus haut, arrosant encore plus la plaine de leurs poussières.
4. Une étude sérieuse de l'institut Quanterra [5] analysant les risques naturels dans les régions montagneuses a démontré les risques provoqués par les activités humaines et particulièrement l'exploitation de carrières à l'explosif. Cette étude effectuée par un ingénieur géologue spécialiste met en évidence la structure fractionnée et les nombreuses failles dans l'ensemble du massif des Monts d'Arvel. Tailler à l'explosif une énorme dent creuse de 160m de profondeur

dans un millefeuille en laissant un éperon frontal avec une falaise de 250m de haut ferait courir des risques immenses et inadmissibles aux habitants et usagers de la zone industrielle et aux activités toutes proches. L'éboulement de 600'000 m^3 de 1922 était déjà énorme, mais l'éboulement partiel du sommet de la falaise serait encore plus monstrueux. La non faisabilité du projet utopique de dent creuse est désormais évidente.

5. La cuvette de la dent creuse aurait une surface équivalente au vieux bourg de Villeneuve comme illustré sur la Figure 10: la dent creuse formerait une modification profonde et irrémédiable de la topographie, complètement étrangère à la nature du site, quelle que soit la remise en état qui serait effectuée.

Figure 10: Périmètre de la cuvette de la dent creuse (en traitillé) comparé au bourg de Villeneuve (400m x 220m, 160 m de profondeur)

6. Procédure enchevêtrée

Les services de l'Etat affirment qu'une mise à l'enquête publique du projet de dent creuse est superflue. Nous estimons au contraire que la dent creuse n'a rien à voir avec une simple réduction du projet initial mis à l'enquête publique en 1998 : un approfondissement de 160m sur une telle surface (voir Figure 10) est suffisant pour exiger une nouvelle mise à l'enquête publique.

Au projet d'extension des carrières en dent creuse sont venus s'ajouter entre-temps d'autres projets touchant la même zone : l'installation d'une centrale à bitume, l'extension des décharges de matériaux inertes, et finalement la sécurisation avec défrichement au sommet de la carrière principale. Dans la mesure où ces projets sont étroitement liés, nous avons réagi en demandant un traitement global, obéissant au principe de l'unité de matière.

La saga commencée en 1998 (Figure 11) témoigne de la façon dont SOS-Arvel s'engage activement dans la procédure aux côtés des grandes association nationales en tant que porte-parole incontournable de la population locale.

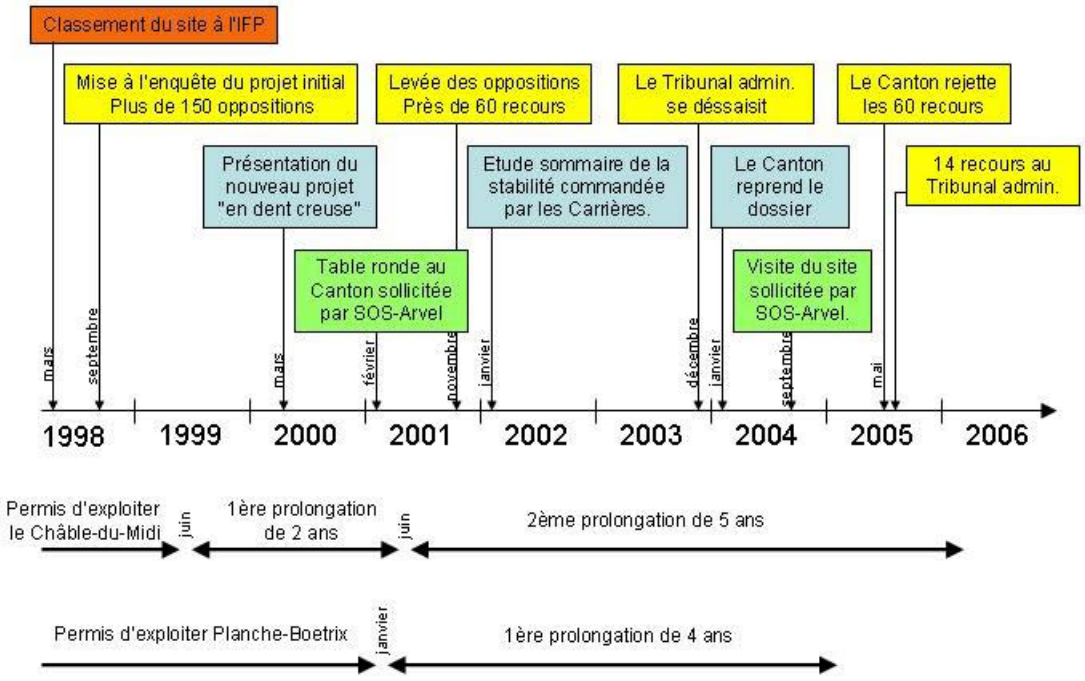

Figure 11: Saga d'oppositions et recours concernant l'extension des carrières, et périodes de validité des permis d'exploiter.

7. Confusion entre intérêt privé et national

Tout le projet d'extension des carrières repose sur une fondation très fragile: le soi-disant intérêt national du ballast d'Arvel ([1] pp.12-16, [2] pp.6-8). Pourtant ce ballast ne représente pas plus de 15 % de la production totale, et Arvel ne fournit que 10% de la consommation en ballast des CFF. Les trains ne s'arrêteront pas de rouler le jour où Arvel ne produira plus de ballast !

Le site des Monts d'Arvel fait partie depuis 1998 de l'inventaire fédéral des paysages (IFP, site n°1515), et toute atteinte au site doit désormais être justifiée par un intérêt national prépondérant. Cependant, aucune preuve n'a été avancée qui puisse contrebalancer de manière crédible l'intérêt à conserver ce paysage intact. Le ballast d'Arvel ne pèse soit dit en passant que deux millions de CHF par an environ ([1] pp. 12-16). La CFNP (Commission Fédérale pour la protection de la Nature et du Paysage, en allemand ENHK, Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission), une commission fédérale responsable de la sauvegarde des sites à l'inventaire IFP, a même recommandé en vain d'exclure le périmètre de la carrière actuelle et future du site IFP, reconnaissant ainsi l'incompatibilité de la carrière avec les objectifs de protection du site ([1] pp. 9-12, [2] p.17).

Figure 12: Vue prise en 2005 depuis le Haut Lac.

Afin de mieux juger de l'aberration de la situation actuelle, nous avons réalisé une comparaison illustrée des carrières de roches dures (susceptibles de fournir du ballast) en Suisse [3]. Notre étude révèle que, parmi les douze sites, celui d'Arvel est de loin le site le plus visible, le plus loin à la ronde et par le plus grand bassin de population. Bien que ce site touche une zone touristique mondialement connue et de première importance du point de vue économique au niveau national (le château de Chillon tout proche est un symbole national), c'est la seule exploitation qui ait été autorisée en Suisse sur une hauteur aussi importante, portant une grave atteinte à l'arrière-plan du château de Chillon vu de Montreux, par exemple. C'est aussi la seule exploitation en Suisse qui soit aussi proche de centres commerciaux et industriels très fréquentés, ainsi que d'habitations. En d'autres termes, Arvel est de loin le site de Suisse le moins approprié. Nous avons aussi constaté que des solutions d'avenir telles que l'extraction en galeries souterraines ont de multiples avantages (propreté du matériau extrait, absence total de nuisances, possibilité d'exploitation en continu) et sont tout à fait concurrentielles.

8. L'intérêt national de la région, c'est le tourisme

Les études récentes commandées par les offices du tourisme du Canton de Vaud et du Département de l'Economie constatent que le tourisme pèse plus d'un milliard de CHF et 10'000 à 12'000 emplois dans le bassin haut lémanique. En comparaison, les Carrières d'Arvel SA pèsent 15-20 millions de CHF et 35-40 emplois. Et du gravier, du ballast, on peut en trouver ailleurs, alors que ce panorama est unique: c'est un argument et un atout essentiel des activités touristiques.

Figure 13: Dessin de Raymond Burki, caricaturiste.

Nous estimons que l'extension des carrières à ciel ouvert à Arvel tiendrait du *sous-développement durable*. Si les besoins en gravier subsistent une fois cette extension terminée, c.à.d. dans 35 ans environ, alors le problème n'aura été que repoussé et la situation aggravée. Evidemment, aucun responsable ni chez l'exploitant ni aux services de l'Etat ne sera alors présent pour rendre des comptes. Après moi le déluge !

Nous avons réagi vivement lors de la première révision du Plan Directeur des Carrières vaudois (PDCar2) en 2003 ([1] pp.6-9): le Grand Conseil a alors renoncé à se pencher sur chacun des sites recensés tellement cette planification est contestable. Pour s'en convaincre, il suffit de s'imaginer le site d'Arvel une fois réalisées toutes les extensions projetées (Figure 14).

Figure 14: Le résultat de la planification selon le PDCar2. Mieux que le triangle des Bermudes: le rectangle d'Arvel. C'est en effet en Arvel que tout bon sens se perd.

9. Les alternatives existent

Outre le recyclage du ballast et des graviers des routes ou l'utilisation de nouveaux matériaux, les alternatives régionales existent pour compenser la production d'Arvel tout en assurant des nuisances moindres et des conditions de remise en état réalistes. A un jet de pierre du canton de Vaud, les carrières de Choex-Massongex par exemple fournissent un matériau de qualité équivalente; les frontières cantonales ne sauraient constituer un obstacle dans la recherche d'une solution durable.

On peut citer plusieurs exemples de carrières suisses [3] qui sont exploitées dans des conditions dignes du développement durable, telles que les carrières ci-dessous :

Carrière souterraine du Schollberg (à proximité de Sargans, SG). La partie à ciel ouvert n'est plus exploitée.

Vue des galeries souterraines du Schollberg.

Carrière en dent creuse de Stockli (à proximité de Unterschönenbuch, SZ). La carrière est à peine visible depuis la plaine.

Vue de dessus de la dent creuse de Stockli.

10. Illustrations

Toutes les illustrations de ce document peuvent être téléchargées à partir du site http://www.sos-arvel.ch sous la rubrique Photos.

11. Références

[1] Recours au TA au nom de WWF Suisse, FP, Helvetia Nostra, SOS-Arvel et consorts, Nicolas Mattenberger, av., 30.5.2005, http://www.sos-arvel.ch/docs/recours-TA-30.5.2005.pdf

[2] Recours au TA au nom de Pro Natura, Laurent Trivelli, av., 30.5.2005, http://www.sos-arvel.ch/docs/recours-TA-ProNatura-30.5.2005.pdf

[3] "Les carrières de roches dures en Suisse", Robert Haas, dr. sc. tech., 19.5.2005, http://www.sos-arvel.ch/docs/revue-carrieres-public-19.5.2005.pdf

[4] Courrier du SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissements, Département vaudois de la Sécurité et de l'Environnement) au Tribunal Administratif, réf. 14.CA.17-AL/sl, 26.7.2005.

[5] "The rockslide of Arvel caused by human activity (Villeneuve, Switzerland): Summary, partial reinterpretation and comments of the work of Choffat, Ph. (1929): L'écroulement d'Arvel (Villeneuve) de 1922", Michel Jaboyedoff, Quanterra, 2003, http://www.sos-arvel.ch/docs/quanterra-rapport-arvel.pdf

12. Associations impliquées

Helvetia Nostra

www.ffw.ch

Helvetia Nostra est une association fondée en 1977 dont le siège est à Montreux et qui compte environ 1'700 membres. L'association est présidée par M Franz Weber. Le but de l'association est la protection des êtres humains et de la nature ainsi que la création et le maintien de villes, de l'habitat et de paysages agréables à vivre. Pour parvenir à ce but, Helvetia Nostra met en œuvre toutes les mesures utiles et nécessaires aussi bien par l'activité de ses propres membres que par le soutien temporaire ou durable d'associations, de groupes d'actions ou de personnes qui poursuivent le même but que l'association. Helvetia Nostra exerce son activité sur tout le territoire suisse.

Parmi les très nombreux dossiers où Helvetia Nostra s'est impliquée, on relève :

- sauvegarde et rénovation du Grandhôtel Giessbach à Brienz
- initiative contre l'autoroute au Simmental
- initiative et la protection de "SAUVER LAVAUX"
- initiative "Pas d'hydravions sur les lacs suisses"!
- initiative "Sauver le Pied du Jura"! - Parc cantonal du Jura
- action contre l'héliport de Grandvillard
- initiative fédérale "Sauver les Forêt suisses"
- initiative fédérale "Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques"

SL-FP www.sl-fp.ch

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage SL-FP

Fondation	1970
Organisation	Organisation d'utilité publique, indépendante et à but idéal
Statut	Fondation de droit privé, fondée par cinq organisations (Pro Natura, Patrimoine Suisse, Association suisse pour l'aménagement national, Club alpin suisse, Fédération suisse du tourisme)
Présidente	Mme Erika Forster, Conseillère aux Etats
Directeur	Raimund Rodewald, dr ès sc. nat., biologiste
Organes	Conseil de fondation, 18 membres au maximum (membres du Parlement fédéral, conseiller d'Etat, directeur général d'une grande banque, entre autres.)
Financement	Association des donateurs (850 membres et donateurs), dons et legs, honoraires (expertises, etc.), mandats de recherche et d'enseignement
Secrétariat	Sept personnes (occupation totale 520%) travaillent au secrétariat à Berne
Objectifs	• Sauvegarde, entretien et mise en valeur des paysages culturels traditionnels en respectant les spécificités régionales et locales • Protection de paysages si possible d'un seul tenant, intacts ou proches de l'état naturel, lieux ou destinations de points de vue; protection de rives de lacs et de rivières, de vignes finement structurées, de lisières de forêts, d'éléments naturels et culturels • Maintien des qualités récréatives de nos paysages • Encouragement à la perception et au relèvement des valeurs idéales du paysage • Intégration optimale au paysage environnant lors de la planification et de la construction d'immeubles et installations indispensables • Prévention d'atteintes inconsidérées aux paysages (fonction d'avocate de la cause du paysage)
Activités	• Communication et relations publiques (env. 20%) • Engagement dans des projets concrets (jusqu'ici 85) • Travail politique (Lobbying, commissions) (15%) • Conseil, expertises, travaux scientifiques, exposés (10%) • Documentation, matériel didactique (10%) • Oppositions et recours (5%) • Administration et logistique (20%)
en 2005:	• Projet à Liddes, Combe de l'A, VS • accent principal sur la sauvegarde des paysages en terrasses de Suisse

WWF

www.wwf.ch www.wwf-vd.ch

Le **WWF international** a été fondé en 1961, à Zurich. C'est une fondation dont le siège international se trouve à Gland, au bord du lac Léman. Près de 5 millions de membres soutiennent le WWF à travers le monde. Il est représenté dans plus de 50 pays par des organisations nationales. Depuis 1961, celles-ci ont réalisé plus de 12'000 projets dans 154 pays.
Aujourd'hui, les représentants du WWF mènent des projets de protection de la nature et de l'environnement dans 96 pays. Chaque année, le WWF investit plus de 450 millions de francs dans les 1200 projets en cours.

Chapeauté par un Conseil de Fondation, un directeur général (Hans-Peter Fricker, CEO) ainsi qu'une représentation romande (à Vernier), le **WWF Suisse** est composé d'environ une section par canton. A chaque section est rattachéE unE secrétaire régionalE. Le nombre d'adhérents s'élève à 230'000, ce qui fait du WWF la plus importante organisation suisse de protection de la nature et de l'environnement. Le siège social est à Zurich. Vernier (Genève) et Bellinzona accueillent deux secrétariats régionaux.

Fort de quelque 13'000 membres, le **WWF Vaud** est organisé sous la forme d'une association avec un comité composé d'une dizaine de personnes. Une assemblée générale, à laquelle tout membre est convié, se tient une fois par année. Le comité y présente un rapport d'activités de l'année précédente. C'est également à cette occasion que ses nouveaux membres ainsi que ses présidentE et vice-présidentE sont élus. Le comité se réunit toutes les quatre semaines afin de discuter de ses actions. A ces séances assiste également le secrétaire régional (Serge Ansermet, professionnel à temps partiel) qui coordonne les activités du WWF Vaud.

Les **objectifs généraux du WWF** sont:

- Préserver la biodiversité et les écosystèmes
- Promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles
- Enrayer la pollution et le gaspillage des matières premières

SOS-Arvel

www.sos-arvel.ch

Fondée en août 2000 à Villeneuve, cette association reconnue d'utilité publique regroupe près de 500 membres, particuliers, commerces et entreprises, principalement à Villeneuve, Rennaz, et environs. SOS-Arvel s'est rapidement imposé comme un porte-parole incontournable. Son objectif statutaire est le suivant : *SOS-Arvel a pour but de protéger le paysage du Haut-Lac Léman en mettant un terme au saccage des Monts d'Arvel (Villeneuve, Suisse), et en obtenant la meilleure remise en état du site.*
Président: Dr. Ben Sergent, Rennaz. Secrétaire exécutif : Dr. Robert Haas, Zurich.

Pro Natura

www.pronatura.ch www.pronatura-vaud.ch

Qui sommes-nous ?
Porte-parole de la protection de la nature, Pro Natura est, en Suisse, l'association de référence en la matière. Pro Natura comprend aujourd'hui environ 100'000 membres partageant la même vision : dans un monde où la nature est de plus en plus ignorée et agressée, s'engager en sa faveur et en faveur de l'homme, partie intégrante de la nature. Se sentir un lien avec la nature, tenter de la comprendre et avoir à son égard un grand sens des responsabilités.

Que voulons-nous ?

- assurer la conservation à long terme des espèces et habitats menacés
- favoriser la nature dans les zones agricoles, en forêt et dans les agglomérations
- permettre qu'il y ait des régions qui restent sauvages

Que faisons-nous ?

Pro Natura est active sur quatre plans :

- éducation à la nature et à l'environnement
- protection de la nature sur le terrain
- protection de la nature et de l'environnement
- travail de relations publiques

La majeure partie du travail de Pro Natura est exécutée par des membres bénévoles. Un secrétariat central à Bâle, de 36 postes de travail à temps plein, les Centres Pro Natura de Champ-Pittet, d'Aletsch et de Sihlwald, ainsi que des secrétariats exécutifs professionnels dans la plupart des sections cantonales Pro Natura encadrent avec succès les activités des bénévoles.

Comment atteignons-nous nos objectifs ?

Pro Natura, en tant qu'organisation d'utilité publique, est tributaire de ses membres et donateurs. Depuis 1909, c'est uniquement grâce à l'idéalisme et à l'engagement désintéressé d'un nombre incalculable de gens que Pro Natura a pu agir avec succès pour la nature. De l'établissement du Parc national en 1914 à la Campagne «Créons ensemble un Nouveau parc national» de nos jours, 90 ans de travaux concrets de protection de la nature marquent le terrain. Et ça continue !

Pro Natura Vaud, fondée en 1956, est une section de Pro Natura Suisse. Forte de 9'000 membres environ et présidée par Jean Mundler, elle s'engage pour que les atteintes à la nature et au paysage soient évitées ou limitées. Par son réseau de collaborateurs bénévoles, elle est présente sur l'ensemble du territoire vaudois.